

Transformation d'un poste d'attaché territorial en un poste d'ingénieur

Procédure de recrutement suite à la mutation d'un ingénieur territorial

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 22/11/04	favorable	séance du 2/12/04	favorable

I Transformation d'un poste d'attaché territorial en un poste d'ingénieur

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2004, un poste de chargé de mission conseil aux communes (grade attaché territorial) a été créé.

Un recrutement a été organisé et le jury s'est réuni le 10 septembre 2004.

Neuf candidats ont été reçus en entretien.

La personne qui a été retenue pour occuper le poste de chargé de mission à compter du 1/01/05 est un fonctionnaire territorial titulaire du grade d'ingénieur territorial.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté supprime le poste d'attaché territorial et crée un poste d'ingénieur territorial.

II Procédure de recrutement suite à la mutation d'un ingénieur territorial

Suite à la mutation d'un ingénieur territorial, une procédure de recrutement avec une publicité très large a été lancée afin de pourvoir à son remplacement.

La déclaration de vacance de poste a été réalisée le 3 mars 2004.

L'agent sera chargé en tant que maître d'ouvrage, de la mise en place et du suivi d'opérations d'aménagement communautaires menées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Pour ce poste, 17 candidatures ont été reçues (aucun fonctionnaire titulaire, 8 personnes inscrites sur liste d'aptitude, 9 contractuels). Le jury de recrutement a eu lieu le 13 mai 2004.

La candidate retenue est titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un DEA de droit de l'environnement – option aménagement, a une très bonne connaissance du droit de l'aménagement et notamment des outils fonciers.

- la nature du recrutement : contrat de droit public

- les éléments du recrutement :

- travail à temps complet
- indice brut de rémunération 653 équivalent au 9^{ème} échelon d'attaché territorial
- régime indemnitaire conforme aux délibérations du 15 octobre 1994, du 22 décembre 2000 et du 21 mars 2003

Considérant notamment :

- le recrutement infructueux de fonctionnaires ou de candidats sur liste d'aptitude correspondant au profil recherché,
- la diversité des missions très particulières et variées à accomplir,
- la nature des fonctions afférentes à cet emploi qui nécessitent des connaissances spécifiques,
- les activités et responsabilités à confier à l'agent recruté,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **supprime un poste d'ingénieur territorial et crée un poste d'attaché territorial**
- **recrute un agent contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale**
- **autorise Monsieur le Président à engager les procédures et à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre**

Pour extrait conforme,

Le Président